



STRATEGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Rapport au 31/12/2017 sur les critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance

CCMO SANTÉ
PRÉVOYANCE
MUTUELLE

L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.

La loi sur la transition énergétique et l'article 173 dont le décret publié au journal officiel en décembre 2015 demande à l'ensemble des investisseurs institutionnels leurs modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement.

Consciente de ses responsabilités extra-financières en tant qu'investisseur, et soumise aux contraintes de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique (LTE), CCMO Mutuelle s'est dotée d'une charte d'investissement ESG qui vient compléter le cadre général de la gestion financière.

Dans ce document la CCMO réaffirme ses engagements et ses valeurs sur le long-terme et son souhait d'aligner progressivement sa gestion financière traditionnelle avec la recherche d'une optimisation des critères ESG.

Cette démarche s'inscrit dans le temps et accompagne les évolutions de place, tant en termes d'outils que de normes ou de pratiques.

A. TRAVAUX ET ACTIONS 2017

Les travaux de la CCMO sur sa politique d'investissement responsable ont porté sur trois axes.

En premier lieu, la mise en place d'un outil de reporting, qui vient compléter les tableaux de bord traditionnels. Ce tableau a été testé en cours d'exercice avec une première publication sur la base de l'arrêté au 31/12/2017.

En second lieu, la mutuelle a abordé la problématique ESG avec les membres de la Commission finances. Cette démarche proactive s'inscrit conformément aux engagements de la charte dans une logique d'encouragement des établissements impliqués, au-delà d'un affichage marketing, dans des initiatives d'investissements socialement responsables, afin de contribuer au développement des principes ESG sur l'ensemble des classes d'actif.

Enfin, la mutuelle a souhaité consacrer une partie de son portefeuille à deux investissements dans des produits labellisés : AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR et Federal Taux Variable IR FCP. Ces souscriptions se sont faites en deux temps : d'abord analyse financière du portefeuille et des limites d'allocation, choix d'une classe d'actif, puis sélection d'un support dans cette classe d'actif correspondant aux critères ESG retenus par la mutuelle.

Ces deux supports retenus représentent 2.15 % du portefeuille des réserves de la mutuelle exposé au point précédent. Plus précisément le support AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR représente 9.32 % des OPCVM actions, et le support Federal Taux Variable IR FCP représente 21.24 % des OPCVM obligataires prudents.

A.1. REPORTING ESG AU 31/12/2017

I. MÉTHODOLOGIE

1. Périmètre d'analyse

Au sein du portefeuille total, nous déterminons les supports affichant une notation ESG, afin de visualiser quelle proportion du portefeuille est couverte.

Le tableau ci-après (au point 4. Résultats) liste les émetteurs concernés au sein du portefeuille de la CCMO mutuelle. Les différents types de supports en portefeuille sont concernés (livrets, DAT/CAT, contrat de capitalisation, obligations en direct et OPC). On soulignera qu'un même émetteur peut concerner plusieurs produits.

Nous regardons les notes ESG simples (note de base) et les notes ESG « controverses incluses » (tendance, prise en compte des perspectives).

2. Sources

Nous utilisons toutes les sources d'information disponibles pour récupérer les notes.

- Pour les OPCVM, nous utilisons la note disponible sur MorningStar ;
- Pour les titres détenus en direct, nous utilisons la note disponible sur Reuters, les notes de sociétés de gestion ou les notes d'agence ouvertement disponibles.

3. Retraitements des données

Compte tenu de la multiplicité des sources pour les notes, le principal problème au niveau global du portefeuille est la consolidation.

Nous procédons à plusieurs retraitements pour harmoniser les données :

Nous ramenons toutes les notes sur une échelle de 10 pour les harmoniser. Puis, si plusieurs notes sont disponibles, nous procédons à une moyenne simple.

Nous divisons enfin l'univers en 6 classes (0-3 ;

3-4 ; 4-5 ; 5-6 ; 6-7,5 et 7,5-10) respectivement (F ; E ; D ; C ; B et A), au sein desquelles nous répartissons les différentes contreparties selon leur note. Cette dernière approche qui nous est spécifique permet de lisser les écarts possibles entre les notes dues aux différentes approches.

Remarque : spécifiquement pour les fonds, nous utilisons la notation MorningStar quand elle est disponible. Or, Morningstar donne une note globale au fonds si au moins la moitié de son actif est noté. Nous estimons cette approche trop optimiste, et nous retirons les encours sous-jacents en fonction du taux de couverture.

Par exemple: un fonds noté 85, avec une couverture de 75 % et un encours de 100M€, nous considérons que la note de 85 n'est valable que sur 75M€ et que les 25M€ ne sont pas notés.

Ce retraitement nous permet de répondre au biais créé par le fait que deux fonds aient la même note avec des taux de couverture différents.

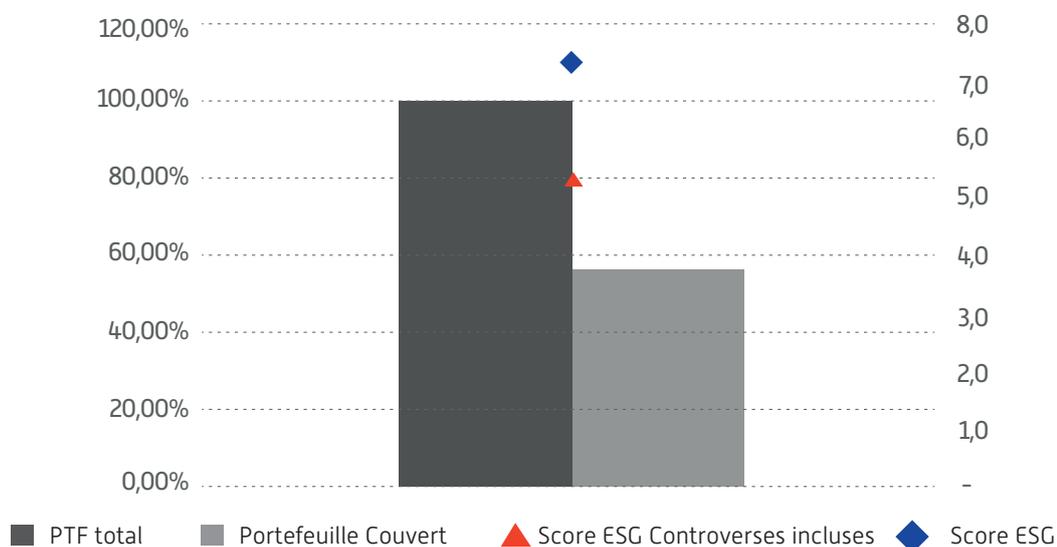
4. Résultats

Le portefeuille de CCMO a une note globale de 7.4 /10 selon notre méthodologie expliquée ci-avant.

Montant Placé Valorisé (€)	58 740 903
Portefeuille couvert	56,50%
Score ESG	7,4
Score ESG Controverses incluses	5,3

ON PEUT REMARQUER :

- Que ce sont les fonds qui tirent la note vers le bas (tranche C et D). Le fonds Comgest Growth Japan est le moins bien noté des actifs de la CCMO ;
- Les supports en direct sont bien notés ;
- Le portefeuille présente une orientation satisfaisante, avec une large majorité des actifs sur les tranches A et B.



Emetteurs/Contreparties	Portefeuille couvert	Score ESG	Score ESG Controverse incl	Classification interne / Score ESG
AIR FRANCE	956 736,25 €	6,8	3,8	B
BPCE	2 823 146,92 €	6,3	6,3	B
CNP ASSURANCES	2 106 420,24 €	6,7	6,7	B
CRÉDIT AGRICOLE	3 088 687,64 €	6,8	3,6	B
CRÉDIT MUTUEL ARKÉA	3 282 172,98 €	7,9	7,9	A
HSBC	3 175 078,95 €	8,3	4,2	A
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	8 530 720,84 €	9,1	4,7	A
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I C/D	4 99 247,92 €	6,4	5,7	B
CARMIGNAC SÉCURITÉ A EUR ACC	5 42 326,36 €	5,8	5,3	C
COMGEST GROWTH JAPAN EUR I H ACC	1 151 416,49 €	4,4	4,3	D
DNCA INVEST MIURI I EUR	817 642,56 €	6,5	6,1	B
ECHIQUIER AGRESSOR	215 994,64 €	5,8	5,3	C
ECOFI ACTIONS SCR C	2 184 575,15 €	6,1	5,6	B
EUROSE C	590 872,02 €	6,0	5,6	B
HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AC EUR	4 47 529,98 €	6,2	5,7	B
LAZARD CREDIT FI IC	452 061,75 €	6,0	5,3	B
M&G OPTIMAL INCOME EURO A-H ACC	150 775,51 €	5,9	5,3	C
RENAISSANCE EUROPE C	312 188,69 €	6,3	5,8	B
SG OBLIG CORPORATE 1-3 I	252 232,45 €	6,2	5,5	B
SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES I	835 276,79 €	6,4	6,2	B
TIKHAU TAUX VARIABLES A	4 20 580,44 €	5,6	5,3	C
TOCQUEVILLE VALUE EUROPE P	350 124,93 €	6,1	5,7	B

B. PROGRAMME 2018

En 2018 la mutuelle, conformément à sa logique de progrès, souhaite approfondir les trois axes mis en place en 2017.

Le reporting devra être étendu (extension du taux de couverture de la notation ESG), et la note suivie dans le temps, étant entendu que la mutuelle souhaite arriver à un suivi semestriel puis trimestriel au rythme des commissions finances.

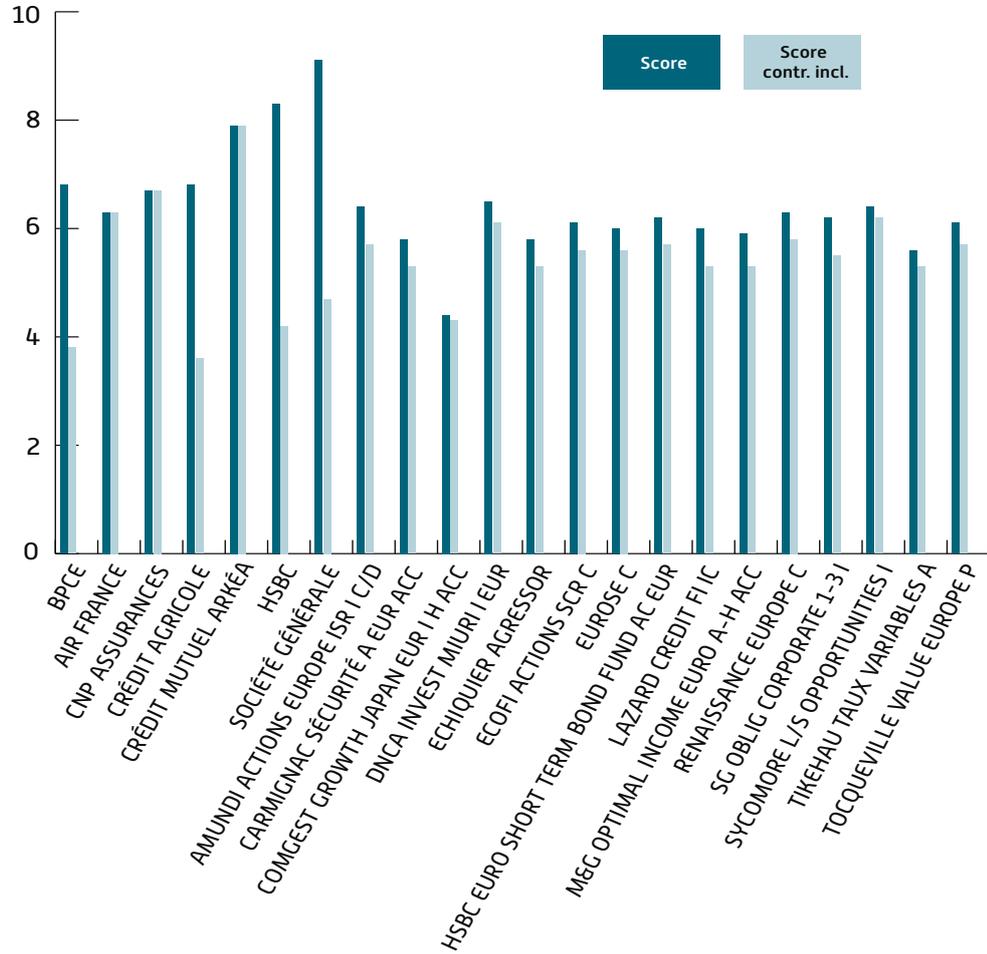
Un renforcement des demandes auprès des gérants actuellement en portefeuille, sous la forme d'un questionnaire plus approfondi sur leurs engagements et leurs pratiques ESG sera analysé. Cette étude devra faire l'objet d'une présentation en commission. Pour les futurs produits analysés, la mutuelle souhaite

privilégier à l'avenir les sociétés de gestion ayant une approche ESG robuste et conforme aux valeurs de la CCMO.

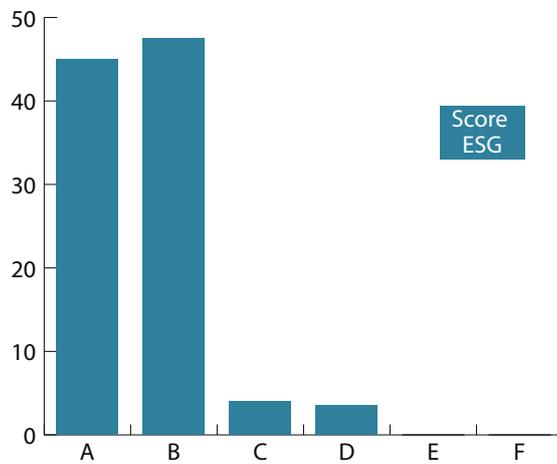
Enfin, la mutuelle en fonction des opportunités de marché et des contraintes financières de sa gestion souhaite poursuivre sa politique d'investissement direct dans des produits labellisés ou typés ISR (investissement socialement responsable) sur des thématiques ou approche de gestion spécifiques.

Enfin, la mutuelle CCMO effectuera une veille active des évolutions des pratiques de place, notamment dans le cadre du prolongement de la Loi de Transition Énergétique avec le nouveau décret d'application attendu dans le courant de l'année 2018.

SCORE PAR CONTREPARTIE



RÉPARTITION PAR CLASSE (HORS CONTROVERSES)





L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.



www.ccmo.fr

